

pas venu dans un temps opportun. Puisque ces ministres disaient en outre qu'il fallait attendre la décision de la question de la confédération avant de s'occuper de celle du siège du gouvernement, pourquoi ne nous disent-ils pas où en est rendu cette question avant de nous faire voter sur celle du siège du gouvernement? Sommes-nous plus obligés que le ministère de décider cette question? Mais on sait où elle en est, cette question de la confédération, car rien n'a été fait. Le gouvernement n'est donc pas de bonne foi lorsqu'il dit qu'il pressait la question de la confédération avant de décider celle du siège du gouvernement, puisqu'aujourd'hui il veut la faire décider sans que l'on sache ce que deviendra la confédération. Or il n'était pas sincère alors, ou il ne l'est pas aujourd'hui. Mais tout cela se rattache à la question de la référence; la première erreur est là, et il est fort aisé de voir qu'on tendrait à la faire faire à Son Excellence que la référence était «une grave erreur de jugement». Je pense qu'une pareille balourdise est un manque de respect plus grand que ne le serait la demande à Sa Majesté de reconsiderer son choix. Après la première erreur, le ministère devait se soumettre à la décision de Sa Majesté, mais il ne devait pas reprendre le pouvoir sans considération. Et s'il voulait maintenir la décision de Sa Majesté, s'il n'y avait pas de changement de politique après la résignation du ministère McDonald-Cartier, pourquoi un nouveau premier ministre? Ou a-t-il été le changement de politique qui a nécessité le changement du premier ministre, si ce n'est l'abandon de la décision royale? Est-ce qu'un changement de premier ministre est une chose sans importance? Est-ce que cela ne tire à aucune conséquence? Peut-on changer de premier ministre comme on change d'habit! sans motif aucun? Il me paraît donc qu'il y a eu le changement du ministère, dû à un changement de politique, et que ce ne pouvait être que l'abandon de la décision de la Reine.—Aujourd'hui les ministres viennent nous dire qu'ils sont désolés d'avoir commis une aussi «grave erreur de jugement» que la référence, et cependant ils veulent nous la faire ratifier! Ils nous disent: «Nous nous trouvons dans une impasse; nous savons que le choix de la Reine a été fait en faveur de la ville la moins acceptable, et nous demandons de lâcher de nous tirer de là. Nous reconnaissons que nous n'aurions pas dû faire cette référence et qu'elle est mal tournée; mais comme il nous faut aujourd'hui avaler la pilule, nous vous demandons au nom de tous les saints, de sanctionner tout ce qui a été fait pour nous tirer d'embaras—et nous maintenir.» C'est là la position du gouvernement.—Il pense donc que la question est encore vivante—bien que les discours de M.M. Cartier et Morin aient suffi pour la tuer. Ce n'était pas une question morte, mais une question suspendue, puisque les ministres déclarent qu'ils ne pourront accéder à l'ordre qu'ils pourraient s'accorder, si les lords en tendus à s'entendre quand ils pourraient s'entendre! [Rires.] M. Cartier est allé en Angleterre; puis il en est revenu et a rapporté *pragmatis* probablement; il est allé chercher sa politique à Windsor—car il n'en avait pas avant son voyage et c'est à son retour que les ministres sont accorps à ne pas s'accorder. [Rires.] Le fait est qu'il y a longtemps qu'il aurait dû aller chercher une politique, car dans toutes les explications qu'il a données à propos de la question du siège du gouvernement, il n'y a pas un mot de l'opinion du premier ministre; on n'en parle pas plus que s'il était solliciteur-général pour le Bas-Canada dans l'administration Brown-Dorion [Rires], et il (M. Laberge) ne comprend pas comment M. Cartier n'a pas parlé de lui dans les documents soumis à la chambre; car avec sa délicatesse ordinaire,....

M. TURCOTE.—Pas de blague.

M. LABERGE.—Si je parlais de l'honorable qui m'interrompt, je ne pourrais pas faire autre chose, car c'est bien le meilleur moyen qu'il puisse trouver et la persécution de la *blague*; mais en parlant de M. Cartier, j'ai pu me souvenir de ce qu'il a dit d'après ce qu'il a été dit de l'autre côté de la chambre, que le gouvernement a pris une position qu'il lui est impossible de justifier par aucune raison. Personne n'a encore répondu aux arguments de M. Langer, et il est impossible de le faire en tenant compte des explications données par le ministère et par M. Sir John A. Macdonald. Qui ne sait, par exemple, que M. Cartier a toujours été en faveur de Montréal comme siège du gouvernement, et qu'il n'y est opposé que depuis qu'il s'est vu au pied de la liste des candidats de cette ville lors des dernières élections? M. Cartier ne disait pas, en présentant à Montréal, qu'il voulait maintenir la décision de la reine; mais qu'il a fait peu neuve et il est venu bravement qu'il en droit le plus convenable pour établir le siège du gouvernement était Ottawa. On ne sait pas exactement depuis quand il a fait cette découverte, mais on pense généralement que ce doit être en Angleterre. Toujours est-il qu'il a toujours ridiculisé l'idée de visiter Ottawa, et qu'aujourd'hui il se décide à venir en faveur de cette place. Cependant il (M. Laberge) doit lui rendre la justice de dire qu'il l'a fait franchement sans aucune sollicitation; il dit qu'Ottawa est aujourd'hui plus convenable! Mais c'est qui est étrange, et ce qui prouve l'influence de la même compagnie, c'est que M. Cartier, qui a toujours été et est même plusieurs années en faveur des Etats-Unis, se soit emparé de l'exemple des Etats-Unis pour justifier son choix d'Ottawa. Il reconnaît l'influence de ses collègues annexionistes, et dénonce cet élément annexioniste dans l'administration. [Rires.] M. Cartier a donc décidé en faveur d'Ottawa. Peut-être demain, ou à la prochaine session, sera-t-il en faveur d'une autre place, car, ainsi qu'il l'a déjà dit, il est toujours connu en faveur de Montréal et contre Ottawa jusqu'à....

L'hon. M. CARTIER.—Je n'ai jamais rien dit pour deux localités—Montréal et Ottawa,—mais je préfère Ottawa.

M. LABERGE.—Voilà deux déclarations, et c'est beaucoup de condescendance de la part d'un premier ministre

envers un solliciteur-général de l'administration de l'Ontario. [Rires.] La première chose qu'il a dit, c'est d'abord, « puis-je l'admettre ? » d'abord pour cette ville, et la seconde, c'est que, en pouvant pas l'avoir à Montréal, il préfère Ottawa. Ainsi, M. Cartier a toujours préféré Montréal, et pour faire prévaloir son opinion, il n'a pas trouvé de meilleur moyen que de proposer Ottawa ! Il lui en fait son compliment ! le moyen est extrêmement ingénieux ! Eh bien ! (M. Laberge) demande aux amis du gouvernement — en laissant de côté la question de référence et se s'attachant qu'au mérite d'Ottawa — si M. Cartier, qui a pris la peine de devenir premier ministre sur cette question, et si son ministère se seraient exposés à plus d'outrages et à plus d'inconvénients, et s'ils auraient éprouvé plus de résistance en proposant Montréal qu'en proposant Ottawa ? Il demande si le gouvernement n'aurait pu faire accepter à Montréal beaucoup plus facilement qu'Ottawa ? Combien y a-t-il de ministres qui vont voter pour Ottawa ? Ils n'auraient pas voté pour Montréal. Puisque M. Cartier était décidé à faire une question ministérielle, il aurait dû au moins le faire en faveur de sa ville de prédilection — Montréal.

On a discuté la question sous différents points de vues, mais on n'a guère parlé de son mérite intrinsèque ; on semble l'avoir perdu de vue depuis longtemps. On a dit — et il admet si on veut — qu'Ottawa est une jolie ville, admirablement bien située ; une ville pittoresque et poétique, très propre à inspirer la muse et l'imagination du premier ministre ; mais là ne s'agit pas de préciser la question. Il ne s'agit pas de savoir si le siège du gouvernement fera d'Ottawa une grande, forte et heureuse ville ; il faut savoir si elle peut nous convenir, — si elle possède dans son sein les éléments de la population générale du pays, — si chacun se trouvera à l'aise, et si nous n'y serons pas trop dépayés. Il faut maintenant qu'on ne peut convenir sous aucun rapport et sous aucun point de vue, encore moins dans le cas d'une confédération. Pourquoi donc le gouvernement veut-il nous imposer une capitale qui ne peut convenir, temporairement — tout le monde l'admet — et qui conviendrait encore moins si nous avions la confédération ? — Tous les arguments qu'on a apportés en faveur d'Ottawa n'en sont pas. On en a appelé à une loyauté absurde et qu'il ne peut accepter, car la véritable loyauté, pour nous Canadiens, consiste à faire passer les intérêts de notre pays avant les intérêts ou les caprices du gouvernement impérial. [Écoutez, écoutez.] Dès que les discussions de ce gouvernement ne s'accordent pas avec notre intérêt, il (M. Laberge) ne peut pas avoir pour ces décisions un respect idolâtre, pour faire plaisir à des ministres qui ne s'occupent pas beaucoup de nous et qui ne connaissent pas suffisamment notre pays pour nous rendre justice dans une question comme celle-ci. Il demande si M. Cartier ne serait pas exposé à commettre l'erreur du gouvernement impérial sur cette question. S'il ne nous connaît pas plus notre pays que ne le connaissent le secrétaire colonial ou le *Times* de Londres, qui disait qu'Ottawa se trouvait située sur le lac Ontario [Rires] et il demande de plus si nous commettons cette erreur de jugement. M. Cartier ne serait pas prêt à revenir sur sa décision et à nous rendre justice sur une question qu'il aurait ainsi décidée sans en rien connaître. Il pense que oui, car avec sa libéralité ordinaire et sa promptitude à revenir sur ses opinions et ses décisions lorsqu'on lui démontre qu'il a tort, M. Cartier ne pourrait faire autrement. [Rires.]

La référence a été une erreur politique, parce que c'était reconnaître que nous ne pouvions pas régler nos affaires locales. Elle a aussi été un malheur parce qu'elle a produit le plus mauvais résultat que l'on pouvait en attendre — un résultat auquel personne ne s'attendait, pas même M. Cartier. Il n'y a pas un homme dans la province qui n'eût décidé cette question d'une manière plus judicieuse que ne l'a fait le gouvernement de Sa Majesté, parce que qu'importe à lui dans la province connaît mieux nos affaires que le ministère anglais le plus instruit. Ça veut dire comment le ministère anglais peut-il s'occuper de nos affaires locales lorsqu'il ne peut même lire les affaires du monde à conduire ?

La question telle qu'elle se présente a été parfaitement exposée par les membres qui sont opposés à la proposition du gouvernement ; mais rien n'a été dit pour réfuter leurs arguments. Ce qui ressort de plus clair des discours de l'autre côté de la chambre, c'est que ces ministres, dont pas un n'était en faveur d'Ottawa, il y a six mois, se trouvent aujourd'hui dans la plus fautive position possible, et qu'ils ne veulent maintenir l'adoption impériale que pour rassurer l'appui des membres du district d'Ottawa. Ils sacrifient l'intérêt public à leur intérêt personnel. Pour ce qu'il votera contre Ottawa sans s'occuper de la conséquence de son vote — ne se soit un remaniement ministériel ou la dissolution. Il espère que la question sera décidée sans considération de parti politique et sur le mérite seul de la question, car il serait injuste et malconvenable de voter contre sa conscience uniquement pour maintenir l'administration au pouvoir, car enfin quel droit cette administration a-t-elle à notre attachement ? Comment y sont représentés les Canadiens-français et les catholiques ? — Les Canadiens-français n'y sont représentés qu'à par deux hommes. Les Canadiens-français qui ne sont pas Canadiens-français que de nom et qui ne sont pas catholiques n'ont rien de mieux à nous recommander. Ceux qui s'attachent assez profondément à cette administration pour la faire primer sur les intérêts publics sont d'une nature bien facile et attachent bien aisément. Il ne veut relever ni les préjugés religieux ni les préjugés de race, mais il dit : « Respectez les croyances religieuses et la nationalité des autres, mais faites-vous respecter. » [Cotez ! cotez !] Il dit surtout que, quand on est sur le point de changer l'état politique et social du pays, il faut pas tolérer que M. Cartier soit présent dans l'administration pour représenter les intérêts des Canadiens-français. Si notre sort politique doit être réglé, le Bas-Canada a le droit d'être

mieux représenté qu'il ne l'est et d'avoir une autre voix que celle de M. Cartier. Il se rappelle que l'année dernière M. Galt disait — et M. Campbell dit aussi la même chose — que son membre de l'Administration qui lui inspire de la confiance était M. Sicotte. Il pense bien que depuis que M. Galt fait partie de cette administration il doit y avoir un peu plus confiance; mais s'il fallait qu'il n'y eût plus confiance parce que M. Sicotte n'y est plus, dans quelle position se trouverait le ministère? Il se trouverait abandonné de ses meilleurs amis, puisque d'après MM. Galt et Campbell, aucun autre ministre ne mérite confiance. Il trouve cette position humiliante pour eux, et il aime mieux qu'ils s'y trouvent que de s'y trouver lui-même. [Applaudissements.]

DEBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL LEGISLATIF.

SÉANCE DU 14 février.
Traduction à Québec.

L'hon. M. DE BLAQUIÈRE dit que procureur-général ayant annoncé dans un autre lieu que le gouvernement exécutif a l'intention de transférer pour un temps les bureaux du gouvernement à Québec il a l'intention de demander, vendredi prochain, « Si le gouvernement a l'intention de transférer, cette année, le siège du gouvernement à Québec, malgré la décision contraire, du conseil législatif, et, s'il en est ainsi, comment on se procurera les fonds nécessaires pour ce faire; si avant les appropriations d'argent on demandera l'approbation du conseil, et si le gouvernement appliquera la décision de la reine, en faveur d'Ottawa, en y faisant élever, de suite, les bâtiments indispensables ».

PÉRIMETRE ÉLECTIF.

L'hon. M. MORRIS demande au gouvernement à quelle date a été transmise à Sa Majesté l'adresse demandant que le conseil ait le droit d'élire son président, et si une réponse à cette adresse a été reçue par Son Excellence.

L'hon. VANKOUGUET soumet des dépêches témoignant que l'adresse a été soumise à Sa Majesté qui lui a reçu très gracieusement.

Indemnité aux Membres.

L'hon. M. DUCHESNAY donne avis qu'il proposera, lundi prochain, que, vu l'état des finances de la province, il est urgent de faire des économies et que, pour donner l'exemple, le conseil décide que l'indemnité accordée à chacun de ses membres soit de \$3 par jour.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

TORONTO, 14 février 1890.

M. le président prend le fauteuil à 3 heures.

Explications.

Après quelques explications personnelles de M. BROWN sur sujet d'un article du *Colonist* et de M. ROBINSON sur sujet du *Globe*, les débats sur l'adresse sont repris.

Débats sur l'Adresse.

M. BUREAU se lève alors et fait un fort bon et fort judicieux discours, en faveur de son amendement.

[Nous publierons prochainement ce discours.]

M. McKILLAR déclare qu'il aimerait mieux aller de suite à Ottawa qu'à Québec.

M. GOWAN, ayant dit quelques mots, M. DONOX propose l'amendement suivant :

" Que cette chambre est reconnaissante de l'intérêt manifeste par Sa Très Gracieuse Majesté en agissant d'après l'adresse de cette chambre sur la question du siège du gouvernement ; mais ont en accordant tout le respect dû à cette décision, cette chambre considère que c'est un devoir de donner promptement à Sa Majesté l'assurance que les circonstances sous lesquelles ce vote a été donné n'existent plus, et que dans l'état actuel des finances publiques cette chambre est d'opinion que Sa Majesté consulterait mieux les intérêts du pays en mandant à son parlement de s'assembler à Montréal aussitôt que des arrangements seront terminés à cet effet."

M. DONOX parle à l'appui de son amendement.

M. ROSE répond que, d'après son expérience, il ne croit pas que Montréal retirerait de grands avantages d'une décision qui ferait de cette ville le siège u gouvernement. Il attaque M. McGEE ui lui répond vigoureusement.

M. DRUMMOND dit que le gouvernement n'est pas sincère en prétendant vouloir transférer le siège du gouvernement à Ottawa, et qu'il n'a pas l'intention d'en faire la capitale permanente es colonies de l'Amérique britannique n nord.

M. HARWOOD demande l'ajournement. Cette motion ayant été repoussée, l'hon. député parle en faveur de la translation i siège du gouvernement à Montréal.

L'amendement de M. Donox est mis ux voix et donne le résultat suivant :

Pour :—MM. Bonrass, Bureau, Campbell, Can., Con., De la Roche, Desjardins, Dorval, Foster, Gault, Gilchrist, Hume, Johnston, Labbe, LeBlond, Lévesque, Laframboise, Loran, John S. Macdonald, Mattie, McGee, Norman, Oimet, Sicotte, Sneeches, S. Mercille, Starnes, Tassy, Terrill
Wheat.—29

Contre :—M. Atkins, Allenby, Baby, Beauchamp, Bell, Bevilacqua, Benjamin, Biggar, Brown, Buchanan, Burlington, Cayley, procureur-général Carter, Chapais, Cimon, Clark Connor, Cook, come, Drummond, Dubord, Dufresne, Dunkin, Dunlop, Elphinstone, Ferres, Fortier, Fournier, Galt, Gowar, Harcourt, Heath, Hébert, Hogan, Jones, Lacoste, Langevin, Lemieux, Macbell, procureur-général MacDonald, McCann, A. McDonald, McDougall, McKellar, Mesurier, Mitchell, Littlejohn, Morawitz, Parry, Papineau, Playfair, Poyet, Walker Powell, Price, Robinson, Roblin, Rose, Ross, Richard W. Scott, erwood, Smard, Simpson, Sidney Smith, Steuart, Talbot, Teit, Thibault, Thiriot, Walbridge, Whitney et Wright.—16.

Mis aux voix l'amendement de M. BUREAU, est aussi perdue.

L'article 3^e paragraphe, touchant la translation du siège du gouvernement à Québec, est emporté :

Pour :—MM. Alley, Archambault, Baby, Bell, Buchanan, Benjamin, Buchanan, Burton, Campbell, Caron, Cayley, procureur-général Carter, Cloutier, Daoust, Dionne, Dubord, Duval, Evans, Dunkle, Fellows, Ferguson, Ferres, Fournier, Fournier, Galt, Gilchrist, Gowar, Heath, Hebert, Littlejohn, Morawitz, Parry, Papineau, Donald, McCann, A. P. McDonald, Mesurier, Morrison, Oimet, Robert, Rose, Papineau, Price, Poyet, Price, Robin, Janet, R. W. Scott, W. erwood, Smard, Simpson, Sidney Smith, Steuart, Talbot, Teit, Thibault, Thiriot, Walbridge, Whitney et Wright.—16.

Contre :—M. Atkins, Allenby, Baby, Beauchamp, Bell, Bevilacqua, Benjamin, Biggar, Brown, Buchanan, Burlington, Cayley, procureur-général Carter, Cloutier, Daoust, Dionne, Dubord, Duval, Evans, Dunkle, Fellows, Ferguson, Ferres, Fournier, Fournier, Galt, Gilchrist, Gowar, Heath, Hebert, Littlejohn, Morawitz, Parry, Papineau, Donald, McCann, A. P. McDonald, Mesurier, Morrison, Oimet, Robert, Rose, Papineau, Price, Poyet, Price, Robin, Janet, R. W. Scott, W. erwood, Smard, Simpson, Sidney Smith, Steuart, Talbot, Teit, Thibault, Thiriot, Walbridge, Whitney et Wright.—16.

Contre : — MM. Atkins, Beaubien, Biggar, Boursin, Brown, Brown, Cauchon, Chapais, Clamond, Clark, Connor, Desautels, Dorion, Diamond, Foley, Fortier, Gaudet, Harcourt, Harwood, Hébert, Hogan, Jobin, Laberge, Laframboise, Langlois, Lemieux, Lorranger, J. S. MacDonald, McEwen, McDougall, McKellar, Mowatt, Munro, Notman, Patrick, W. P. Powell, Robinson, Ross, Scott, Somerville, Starnes, Straton, Tassé, Thibaudeau, Walbridge et Wright.—47.

Le 5e paragraphe ayant été emporté, le 6e, relatif à la tenure seigneuriale, soulève quelques débats.

M. Fourness propose un amendement, pour que toutes les sommes nécessaires au paiement des obligations seigneuriales soient payées par les colons ou à l'aide d'un fonds réalisé dans le Bas-Canada seulement :

Pour : — MM. Atkins, Bell, Biggar, Brown, Clark, Connor, Cook, Ferguson, Foley, Gowan, Harcourt, Hogan, Holmes, J. S. MacDonald, Macle, A. P. MacDonald, McDougall, McKellar, Mowatt, Munro, Notman, Patrick, Walker, Powell, Straton, Talbot, et Wright.—25.

CONTRE : — MM. Alley, Archambault, Baly, Beaubien, Bellingham, Benjamin, Bourassa, Buchanan Brown, Burton, Campbell, Caron, Cayler, proc. gen., Cauchon, Chapais, Clark, Drummond, Coulté, Daoust, Dionne, Dorion, Drummond, Dubord, Dufrane, Dunkin, Fellowes, Ferres, Fortier, Foster, Fournier, Galt, Gaudet, Hall, Harwood, Heath, Hébert, Jobin, Labelle, Laberge, Lacoste, Laframboise, Langlois, Lemieux, Lorranger, Macbeth, proc. gen., MacDonald, McCann, McEwen, Morin, Morrison, Oumet, Panet, Papineau, Playfair, Price, Rice, Robinson, Robin, Ross, Rose, Richard W. Scott, W. Scott, Sherwood, Scott, Simard, Simpson, Simons, Sidney Smith, Somerville, Tassé, Thibaudeau, Turcotte, Webb et Whitney.—78.

Les autres paragraphes ayant été adoptés, un comité fut nommé, afin que l'adresse soit présentée demain à Son Excellence avec les formalités ordinaires.

La chambre s'ajourne.

Il est deux heures moins vingt minutes.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à cet atelier toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, ainsi que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût, et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL.

Judi, 17 Février 1859.

Nouvelle D'Europe.

Les nouvelles apportées par l'America ont un caractère de gravité, qui ne permet guère de douter que l'Europe soit la veille d'une guerre générale. En lisant les dépêches télégraphiques, publiées dans une autre colonne de ce journal, on partagera sans doute notre opinion. Dès que les malles de l'America nous seront parvenues, nous donnerons un exposé aussi complet que possible de la situation européenne.

Bulletin.

L'adresse en réponse au discours du trône vient d'être votée. Le ministère, grâces à la fraude et à la corruption la plus châtée, a obtenu la majorité des votes. La législature devra siéger durant quatre ans à Québec, et retourner ensuite à Ottawa, lorsque des édifices publics y auront été érigés.

Des dépenses excèdent le revenu de près d'un million de louis; l'agriculture, de commerce et toutes les industries sont en souffrance. Malgré cela, il a semblé bon à la "sagesse collective" de la chambre de sacrifier au moins deux cent mille louis pour exécuter un plan absurde, conçu dans les conseils d'un gouvernement qui n'a vécu et qui ne vit encore que d'intrigue et de duplicité. Vraiment, le peuple de cette province doit être fier de ses représentants, et nous ne serions pas du tout surpris qu'il n'élévât des statues pour perpétuer à mémoire de ceux qui prennent si bien ses intérêts.

Montréal aurait pu être le siège du gouvernement ; M. Cartier et M. Rose ne l'ont pas voulu, et les membres de ce district les ont aidés à accomplir leur ministère dessein. Ils ont triomphés.

Mais ce triomphe se trouve contrebalancé par l'échec qu'ils viennent d'éprouver dans la cour du banc de la Reine, et par le Haut-Canada. On se rappelle ces hauts faits qui ont conduit à la vente de l'office de sheriff par Rapley à Mercer, dans le comté de Norfolk. Rapley avait consenti à céder toutes ses prétentions à Mercer, à condition que celui-ci lui verserait annuellement £500 comptant, et lui assurément annuellement £300. Le procureur-général MacDonald avait été mis au courant de cette transaction, ce qui ne l'avait pas empêché de recommander la nomination de Mercer.

Lorsque cette affaire fut soumise à la chambre, le ministère prit fait et cause pour ce dernier, et M. MacDonald causa un long moment pour prouver que cette transaction était légale.

Cependant, les tribunaux viennent de décider que Rapley n'avait pas le droit de vendre sa charge, et que Mercer n'avait pas le droit de l'acheter, ainsi, ils ont donné gain de cause à l'opposition, et condamné la conduite du ministère à cet égard. Les juges ont abusés les ministres ; on ne touche pas aux gros bonnets. Ce pauvre Mercer, condamné justement, comme nous le voyons, a payé pour eux. La loi, comme les fils d'araignée, prend les petites mouches ; les grosses brisent la toile.

Le Ministère ses appuis et ses Organes.

Montréal a perdu le siège du gouvernement par l'odieuse trahison de quelques députés comme MM. MORIN, LACELLE, LACOSTE, SINCENNES et quelques autres, y compris le traître en chef M. McEwen. Etienne CARTIER qui, « d'ailleurs, se moque de l'opinion des habitants Verchers » (textuel, séance du 4 février 1859).

Maintenant, la Minerve est satisfaite, en plus, elle est en pleine jubilation, elle l'a glorifié-elle, notre parti triomphé ! Mais quel malheur qu'on invente le télégraphe, écrit de l'Ontario son rédacteur en chef. Ce maudit télégraphe ne m'a-t-il pas volé la priure du siège du gouvernement, ne m'abions pas, que j'aurais été si joyeux d'y vous appendre le premier.

"Avec quel plaisir ne vous eût-on pas annoncé que nos amis sont arrivés victorieux d'une lutte, dont nous avons suivi avec un curieux intérêt les phases diverses."

Aimable correspondant, il était "curieux" de voir qui gagnerait, le mot est joli. Pour lui, cette grave question qui affecte la prospérité de tout notre pays se résumait à une partie de billes, jouée par des enfants.

Plus loin, il déclare que si MM. Oimet, Cameron, Dawson et Laporte, "dont le sentiment n'est pas douteux," eussent voté, le ministère aurait eu cinq voix de plus.

La déclaration du rédacteur de la *Minerve* mérite vraiment de passer à la postérité avec les noms de ceux qu'elle concerne. Il y a des gens qui s'illustreront par des crimes comme il y en a qui s'illustreront par de belles actions. Depuis Hérodote jusqu'à ce jour, la file des grands misérables est longue.

Le rédacteur-correspondant de la *Minerve* distribue ensuite force louanges à M. Morin. Son discours est, dit-il, le meilleur qui ait été fait "dans les sens du ministère." Et là-dessus il lui brûle une quantité d'encens à faire évanouir tout autre homme que le député de Terrebonne.

Nous regrettons fort que ce superbe discours n'ait pas encore été complètement publié en français pour l'éducation des électeurs du district de Montréal. Ce que nous en avons lu dans les journaux anglais nous prouve pourtant deux choses, à savoir: que M. Morin a épousé toutes les haines de son patron, M. Cartier, contre Montréal et que la logique ne lui écraie pas le cerveau.

M. Morin a commencé par crier contre le système de gouvernement ambulant. Il a élevé la voix contre les dépenses extravagantes qu'a déterminées ce système. Il est temps, a-t-il dit, qu'on mette fin à ces prodigalités et qu'on fixe d'une façon permanente, le siège du gouvernement. Tant que la capitale n'aura pas été choisie, le pays souffrira d'une agitation qui lui a déjà causé les plus grands maux. C'est pour cela que nous devons voter le maintien de la décision de la Reine et la translation définitive du siège du gouvernement à Ottawa.

Voilà comment a débuté M. Morin. Quelles ont été ses conclusions? "Quant au siège du gouvernement, a-t-il dit, après avoir parlé longuement, quoique Ottawa soit choisi comme siège permanent du gouvernement, ce ne sera pas pour longtemps; quand le grand projet de confédération, dont il est tant question, aura été mis à exécution, ce sera ni Ottawa, ni Montréal qui sera le siège du gouvernement, mais ce sera Québec."

M. Morin savait-il ce qu'il disait en prononçant ces paroles ou n'était-il qu'un perroquet se rappelant la leçon qu'on lui avait apprise? Peut-on se contredire aussi carrément et aussi naïvement dans la même soirée?

Vous voulez que l'on vote pour Ottawa, afin de mettre un terme aux dépenses de translation; puis ensuite vous dites que *pourtant* Ottawa ne sera pas longtemps la capitale et que Québec seul aura cet honneur!

Cela que la *Minerve* admire et vante des divagations aussi flagrantes, libre à elle; mais elles sont bonnes tout au plus à faire hausser les épaules. M. Morin est digne de pitié. Son servilisme et son cynisme brillent pompeusement sur le panoplique de la *Minerve*. Catéchisé par M. Cartier, M. Morin, homme sans opinion, sans conscience, et qui, pour sa recommandation, n'a qu'une audience isolée entre sa vanité et une ambition effrénée, M. Morin ose vouloir tromper les représentants de la ville et du district de Québec, par la promesse du siège du gouvernement. Et la preuve, c'est qu'à la suggestion du S., craignant que l'amendement de M. Sicotte ne fût enlevé, il fit proposer par son ami et sosie M. Archambault un amendement fictif, sous prétexte de favoriser Montréal. Cet amendement était un mensonge, comme l'assertion que Québec deviendra la capitale de la confédération est un leurre. M. Morin ne le croit pas. Mais ses amis et proches avaient parlé, il s'est fait leur echo. Valet complaisant, il sacrifiera non seulement les intérêts de ses mandataires, mais sa dignité personnelle, s'il en a, pour assavoir sa soif d'argent et d'honneurs. Il est fidèle, dit la *Minerve*. Oui, fidèle à ses pareils. En récompense de ses bassesses, le ministère donnera un portefeuille à M. Morin. Et M. Morin fait distribuer des places à ses amis. M. T. K. Ramsay, un de ses intimes, avocat à Montréal, vient d'être appelé à la commission formée pour la codification de nos lois. C'est un poste où il rapportera, bon an mal an, \$2850.

M. Ramsay. Beau dernier, ma foi, pour un jeune homme comme M. Ramsay, plus connu par ses malheureuses allocutions durant les dernières élections que par ses capacités comme juriste-consulte.

Mais il a travaillé pour M. Renaud, pour M. Cartier, pour M. Morin, pour des gens qui ont privé Montréal du siège du gouvernement, et MM. Morin, Cartier et Renaud ont obligé le ministère à donner à M. T. K. Ramsay, une place où il pourrait être convenablement employé que par un de ces anciens et savants légistes, profondément versés dans leur art, comme en possède tant au Canada.

C'était une créature, et non un pratien distingué que voulait le cabinet. Il dans la personne de M. Ramsay.

De même se sont faites et se font la plupart des nominations aux charges officielles. M. Cartier et son acolyte, M. Morin, ont acheté, par des dons et promesses d'emploi, le vote contre Montréal.

Et c'est ainsi que les intérêts généraux du pays viennent encore d'être impliqués à l'égoïsme de ces hommes immoraux, qui ne sont eux-mêmes que les ombres agents de quelques gros spéculateurs anglais, devenus propriétaires de la plus grande partie des terres bordant Ottawa.

—Ce soir, grande représentation, par *Cerle Dramatique de Montréal*, au théâtre royal. Lichette du spectacle assez attrayant. Nous sommes assurés qu'elle attirera une foule considérable à celle de la rue Cité.

La Mairie.

Toute la presse de Montréal engageait hier les électeurs de cette ville à voter pour M. C. S. Cherrier. Cette unanimité prouve, plus que jamais, combien les habitants de Montréal, de toutes origines et de toutes religions, savent apprécier les nobles qualités qui caractérisent M. C. S. Cherrier. Aussi bien qu'il ait décliné l'honneur de se candidater, espérons-nous qu'il acceptera le fauteuil municipal, et que les électeurs continueront de voter pour lui.

QUARTIER ST.-LOUIS. — Deux candidats sont engagés dans la lutte. L'un est M. Raphaël Bellemare, l'ancien rédacteur de la *Minerve*, employé par le gouvernement, avec un salaire, comme inspecteur du revenu pour le district de Montréal. L'autre est M. Jean-Baptiste Homier, qui a représenté ce quartier dans le conseil-de-ville depuis plus de dix ans. Entre les deux il n'y a pas à hésiter. M. Bellemare n'a pas, vu sa position, l'indépendance que l'on doit attendre d'un homme appelé à remplir un devoir public aussi important. M. Homier est connu pour consacrer tout ses temps aux affaires de la corporation. Il a de l'indépendance, de l'activité et de l'énergie. L'état dans lequel se trouve aujourd'hui le quartier St.-Louis, sous le rapport des améliorations, est dû en grande partie à ses efforts continuels depuis un grand nombre d'années, avec le concours de ces collègues, dont nous ne désirons pas diminuer le mérite.

Que les électeurs de ce quartier réfléchissent bien, et qu'ils jugent, si M. Bellemare, un officier du gouvernement, pourra dévouer son temps à leurs intérêts comme l'a toujours fait M. Homier.

Nous pensons qu'ils sauront à quoi s'en tenir là-dessus. Et nous n'avons aucun doute que M. Homier sera réélu par une grande majorité. Il est à remarquer que M. Bellemare lui-même paraît avoir une grande répugnance à se laisser élire. C'est sans doute parce qu'il sait que s'il est élu il ne pourra pas remplir les devoirs de sa charge. Et en faisant semblant de se laisser élire malgré lui, personne n'aura de reproche à lui faire.

M. Cassidy, que quelques électeurs avaient mis en nomination, sans son consentement, donne, nous dit-on, toute son influence à M. Homier. — *Communiqué.*

TRIBUNAUX

Quartier de Session.

14 février, 1859.

Présent : — C. J. Courselles, écuyer, Inspecteur et Surintendant de l'École.

Joseph Belisle, larcin, après une première conviction, 2 ans maison de réforme à l'Isle-aux-Noix.

William Shaw, larcin dans un magasin, 2 ans maison de réforme à l'Isle-aux-Noix.

Joseph Potevin, larcin, 15 jours d'emprisonnement.

Margaret Cain, larcin, 9 mois de prison.

Rosalie Crevier, larcin dans un magasin, 3 mois de prison.

Rosalie Crevier, larcin dans un magasin, 3 mois de prison.

Emélie Martin, larcin, 6 mois de prison.

François Jacques, larcin, 1 mois de prison.

Louis Martelle, larcin, 4 mois de prison.

Abraham Martelle, larcin, 4 mois de prison.

Denis Perrault, pour avoir cassé les fenêtres d'une maison habitée, \$20 d'amende et obligation de donner 2 cautions de \$100 pour sa bonne conduite future.

James Gaoling, assaut, 6 mois de prison.

Jean-Bte. Pelland, assaut, 6 mois de prison.

Léon Bouvier, larcin de son maître, 9 mois de prison.

Antoine Bériat dit Boisclair, vol dans une maison habitée au montant de £3, 2 ans de pénitencier.

James Porcell, pour avoir cassé les fenêtres d'une maison habitée, 25s, d'amende et deux cautions pour bonne conduite.

Louis Demers, assaut, \$25 d'amende.

STATISTIQUE COMMERCIALE. — Nous avons reçu hier d'un correspondant de Toronto, la statistique suivante relativement aux revenus du commerce et des douanes d'après les comptes publics sur le point d'être publiés :

Importations pour 1857.....	\$39,439,598
Do pour 1858.....	\$29,078,517
Diminution.....	\$10,352,071
Revenus de la Douane :	
En 1857.....	\$3,925,051
En 1858.....	\$3,381,389
Diminution.....	\$ 543,389

Gazette.

CHÉMIN DE FER DU GRAND TRONC.

BUREAU DES AUDITEURS, }
MONTREAL, 12 Février 1859. }

AT DES RECETTES PENDANT LA SEMAINE FINISSANT AU 5 FÉVRIER 1858 :

	Nombre.	Montant.
Voyageurs locaux.....	7,5551	\$10,935 714
Voyageurs étrangers.....	1,122.	1,325 521
Immigrants.....		2,309 46
Malles, Express, etc.....		
	Tonnes.	
Le bois et bestiaux.....	4,5761	16,610 03
Les piéds.....	361,188.	4503.
Le vin de corée.....	1,932.	1,764 80
Le vin de corée.....	1,952.	
Le vin de corée.....	1,273.	3,147 80
Le vin de corée.....	880.	37,172 44
Malles finissant au 6 Fé-		
vrier 1858.....	309.	35,926 54
Augmentation.....	31.	1,245 891

Le total du 1er juillet 1858 à cette date..... \$62,446 23

Le total pour la même période l'année dernière..... 1,459,209 37

J. HARDMAN, Auditeur.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BEAUHARNAIS. — La seconde exhibition annuelle de la société d'agriculture du comté de Beauharnais, s'est terminée, avec beaucoup de succès, le 9 du courant, à St.-Louis de Gonzague. Les en-

nombreuses et ont, de beaucoup, surpassées celles de l'exhibition précédente. En outre, les échantillons de grains de semence, nonobstant la récolte de l'année dernière, ont été remarqués par des personnes présentes, comme des échantillons de la première qualité. Les juges, MM. Pierre Bougie, Jas. Carnes et C. Bergevin, ont en beaucoup de difficulté à décider entre les compétiteurs pour les différents prix.

L'exhibition des chevaux, des bestiaux et des moutons, était excellente aussi; et les juges, MM. John Scott, Charles Legault et James Cowan, se sont acquittés de leurs fonctions à la satisfaction de tout le monde.

L'augmentation marquée du nombre des membres de cette société, et aussi le concours immense de personnes présentes aux deux exhibitions précédentes, sont les meilleures preuves que nous puissions donner, que l'indifférence qui existait auparavant a été remplacée par un esprit d'activité, et par une juste et sensible appréciation des avantages produits par de telles exhibitions.

Ce qui suit est la liste des prix accordés:

ETALONS DE TRAIT.

1er prix, John Alexander; 2e do, Mitchell Alarie; 3e do, Joseph Lebenf.

TAUREAUX.

1er prix, M. Portenez; 2e do, Wm. Baird; 3e do, W. Maxwell.

VACHES GRASSES.

1er prix, David Benning.

MOUTONS GRAS.

1er prix, David Benning; 2e do, John McCraig; 3e do, W. Maxwell.

BLÉ DU PRINTemps.

1er prix, D. Thomson; 2e do, David Benning; 3e do, Robert King.

AVOINE ANGLAISE.

1er prix, W. Langster.

AVOINE CANADIENNE.

1er prix, John McCraig; 2e do, Wm. Tennant; 3e do, John Kidney.

ORGE.

1er prix, John McCraig; 2e do, W. Maxwell; 3e do, John Kidney.

POIS.

1er prix, John McNeil; 2e do, Robert Brown; 3e do, John Galbraith.

BLÉ-DINDE.

1er prix, Ant. Couvillon; 2e do, Célestine Bergevin.

MIL.

1er prix, Hugh McEwan; 3e do, Jas. Hunter; 3e do, Robert King.

POMMES D'HIVER.

1er prix, Hugh Lyman; 2e do, François Julien; 3e do, John Gardner.

Des prix extra ont aussi été accordés pour les articles suivants:

POMMES DE TERRE.

1er prix, Gilbert Cook; 2e do, Thomas Gauthier.

TARAC.

1er prix, Antoine Couvillon.

OIGNONS.

1er prix, Antoine Couvillon.

SUCRE D'ÉRABLE.

1er prix, Donald Cook.

LÉGUMES.

1er prix, Donald Cook.

Après la distribution des prix, à peu près quarante membres de la société et leurs amis, ont fait ensemble un dîner excellent qui leur avait été préparé à l'hôtel de M. Bougie. Le président de la société, James Keith, écuyer, président, assisté par J.-Bte. Scott, écuyer, vice-président.

[Communiqué.]

Institut-Canadien.

La question qui devra être discutée, ce soir, à l'Institut-Canadien, est d'une importance pour les membres de cette patriotique institution. Elle se lit ainsi sur l'ordre du jour :

"Devrions-nous agrandir la bâtisse du 'Institut-Canadien, pour en convertir une partie en magasins ?"

Les promoteurs de ce projet ont en vue l'embellissement de l'édifice de l'Institut-Canadien, en même temps qu'ils veulent ajouter une nouvelle source de revenus au fonds considérable qui lui ont créé le nombre et la générosité de ses membres. Ce projet, s'il est exécuté, devra ne pas même retrancher une seule ligne de l'espace que l'Institut-Canadien occupe actuellement, tant pour sa chambre de lecture, sans rival dans tout le pays, soit dit en passant, que pour sa bibliothèque et ses chambres de comité.

La semaine dernière, on a débattu à l'Institut-Canadien, une question relative à l'affaire Montalembert. De jeunes discutants ont fait leurs débuts sur cette question. Ils ont bien réussi. Ce succès devra les encourager et inviter nos jeunes confrères à s'exécuter à leur tour.

L'intérêt que les membres de l'Institut-Canadien ont toujours pris aux débats qui ont régulièrement eu lieu tous les semaines, ne se ralentit pas et ne doit pas se ralentir. Le champ clos de la discussion est l'âme, le principe constitutif d'une institution telle que la nôtre; personne ne doit l'oublier.

Visite et Inoendo du Négrier Rufus Soulé.

On lit dans le *Sun* de New-York :

Par suite d'avis reçus du vaisseau le *Annexes* et daté du 10 décembre, nous apprenons la capture et la destruction de *Rufus Soulé*, brick sous pavillon américain.

Le fait s'est produit vers le 11 ou 12 octobre dernier.

Le Sr. Peter Caldina, à bord du brick, lui le récit suivant :

"Je me baraquai à Matansas, le 9 juillet, sur le brick américain le *Rufus Soulé*, capitaine Anderson, et nous fîmes voile pour Fernando-Pô. Nous étions une des flottes du Cap Vert, et la prochaine terre était la côte africaine près du point de Rouda.

Nous aperçûmes un steamer se dirigeant vers nous, il envoya une embarcation, elle amena le capitaine du steamer la *Vipère* et un autre officier, tous

piers du navire, assemblèrent l'équipage et nous interrogèrent tous. J'entendis le capitaine de la *Vipère* dire au capitaine Henderson qu'il lui donnait une heure pour prendre une résolution, et que s'il ne rendait pas le navire, il le mettrait à la rampe.

"Au bout d'une demi-heure, l'officier anglais demeura seul avec nous fit ouvrir les écoutilles. A ce moment, notre drapeau fut descendu sur un signal de l'officier; le capitaine retourna à son bord revint à nous et nous ordonna de prendre nos vêtements et de le suivre.

"On retira du brick toutes les voiles et les petites provisions et on y mit le feu. On nous emmena et nous débarquâmes sur le rivage à Kashebekala. Si les *Vincennes* n'étaient pas venu, je ne sais pas comment nous aurions vécu.

Après avoir reçu cette déposition, le commandant Totton du *Vincennes*, adressa une note au commandant Hodgkinson de la *Vipère*, lui exposant les faits et lui posant les questions suivantes:

1. Le navire brûlé avait-il le drapeau hisse lors de la visite de la *Vipère*?
2. Les papiers du bord étaient-ils corrects?

3. Le drapeau américain flottait-il encore lorsque les écoutilles furent ouvertes. Si non, dans quelles circonstances fut-il descendu?

Le capitaine anglais répondit ainsi: 1. Le navire avait alors le drapeau américain déployé, et d'après l'information reçue du gouvernement anglais, datée du 8 et 22 juillet, il y avait là justement matière à supposer que son usage était frauduleux, et que ce navire était destiné à la traite.

2. Dans mon opinion les papiers du bord étaient irréguliers, surtout quelques-uns d'entre eux.

3. Le drapeau américain avait été descendu au moment de l'ouverture des écoutilles. Le capitaine le jeta à la mer ainsi que les papiers, sans aucune suggestion de ma part.

Ces réponses ne satisfaisant point le commandant Totton, attendu qu'elles ne faisaient point mention des circonstances qui avaient amené l'incendie du navire.

Le commandant Hodgkinson répliqua en référant l'officier américain, à l'amiral anglais, commandant la station.

FAITS DIVERS.

—M. H. E. Chevalier a remis, à jeudi prochain, la lecture de son travail sur la langue française et la nationalité canadienne.

—Parmi les heureux candidats qui ont été admis, mardi dernier, à la pratique du notariat (et que nous félicitons tous), se trouve notre jeune ami M. Edmond Fréchette, fils de M. Fréchette, écuyer, de cette ville. Des talents distingués, accompagnés d'un travail opiniâtre ont révélé à notre jeune compatriote les plus profonds secrets, toujours importants mais souvent difficiles, des lois du pays. M. Fréchette, comme nous nous y attendions, a subi un examen qui lui fait beaucoup d'honneur, et nous n'avons aucun doute que les citoyens de Montréal, ou M. Fréchette à l'intention de se fixer, lui accorderont bientôt une part de leur patronage. Ainsi ils récompenseront le vrai mérite et favoriseront leurs propres intérêts.

—Hier, le bruit s'est répandu en ville qu'un accident très grave avait eu lieu, lundi matin, sur le chemin de fer du Grand-Tronc. On disait que quatre personnes avaient été tuées, seize blessées. Hier, mercredi, on n'avait pas de détails sur ce sinistre. Il est probable que le chiffre des victimes est fort exagéré.

Voici ce qu'en dit le *Courrier de St-Hyacinthe* du 14: "Un déplorable accident a eu lieu hier matin, sur la ligne du chemin de fer du Grand-Tronc, près de St-Christophe d'Arthabaska, par suite de la collision de deux trains de bois. Le conducteur, Aimé Lafrenière, a été tué sur le coup et l'ingénieur, Mackenzie, a eu les deux jambes fracturées. Plusieurs autres personnes ont été blessées, mais moins grièvement."

—Un accident est arrivé, hier, aux carrières de Montréal. Après avoir pratiqué une mine et y avoir mis le feu, des ouvriers voyant que l'explosion n'avait pas lieu, crurent que la mèche était éteinte. Ils s'approchèrent imprudemment, et à ce moment la mine sauta. Trois irlandais ont été blessés, l'un d'eux mortellement, nous dit-on.

L'AFFAIRE DE ST-JÉRÔME.—Dans l'avant dernier numéro du *Pays*, nous avons, sur la foi d'une rumeur, dit qu'un nouveau forfait avait été commis à St-Jérôme, et que le nommé A. Desforges, de sinistre souvenir, s'était rendu coupable de ce crime. Des informations précises, qui nous sont parvenues depuis, démentent en partie les faits avancés non seulement par nous, mais par nos confrères. Il est vrai qu'une femme a été saisie la nuit et maltraitée par des individus, mais pas aussi cruellement qu'on l'affirmait. Desforges, traduit devant M. Scott, magistrat de St-Jérôme, fut renvoyé faute de preuves suffisantes. On dit maintenant que sa complicité dans cette affaire est douteuse.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement a dépêché M. A. Delisle pour faire une enquête à ce sujet. Il est au moins étrange qu'une pareille commission ait été confiée à cet officier, déjà très grassement rémunéré, et dont les émoluments devraient plutôt être réduits qu'augmentés. Son voyage coûte chaque jour \$7 au trésor, outre les dépenses ordinaires et le *tant par mille*! Il nous semble que pour un délit de cette nature, les services de M. Delisle n'étaient pas absolument indispensables, et qu'un autre employé du bureau de police eût fait la besogne tout aussi bien que lui.

Toutefois, nous attendons son retour pour donner des renseignements plus explicites sur le nouvel attentat dont il est question.

Le bruit que Desforges a épousé une fille de la veuve Crispin est faux. Après sa sortie de prison, il s'est marié avec une Irlandaise.

CHASSE À L'OURS.—On écrit de Portchester, à la *Tribune de New-York*, en date de samedi dernier: "Les habitants de Rye et de Harri-

son ont été sérieusement inquiétés depuis quinze jours par un animal qui s'est trouvé être en définitive un ours gris de la grande espèce, et dont le passage était de faire le plus de dégâts possible parmi le bétail des fermiers. Il avait ainsi détruit trois vaches, un bœuf et nombre de cochons. Plusieurs personnes sans armes ayant vu le monstre à distance, l'agitation qui s'en suivit donna lieu à l'organisation d'une chasse pour délivrer le voisinage d'un aussi formidable ennemi. La neige favorisait récemment ce projet, deux bandes se mirent en campagne. L'une se composait de M. Merritt S. Clark, déjà connu par des aventures périlleuses, et de deux mulâtres, Thomas Wilson et Tilly Jackson. La seconde bande comptait six personnes de Byrum (Connecticut).

"L'ours fut découvert à 3 milles et demi de Rye, à l'entrée d'un marécage où il s'était fait un gîte entre des quartiers de rocs formant caverne. M. Clark, qui avait acquis dans l'Ouest l'expérience de ces expéditions, s'avança à bonne portée, et déclara sur un ton le contenu de son fusil de chasse, ce qui n'eut d'autre effet apparent que de le mettre en fureur. L'animal se jeta immédiatement sur Wilson, qui de même que son compagnon de couleur n'avait pour seule arme qu'un gourdin. La lutte fut de courte durée, et le pauvre Wilson, horriblement mordu et mutilé, tomba, la tête presque séparée du corps. Jackson avait bravement continué de son côté à frapper l'ours qui, lâchant sa victime morte, se retourna sur ce nouveau adversaire et lui allongea un terrible coup de patte, déchirant ses habits du haut en bas, et lui enfouissant ses griffes si profondément dans le dos qu'on ne croit pas à la possibilité d'une guérison.

"En ce moment, M. Clark, qui avait rechargé son fusil, et guettait l'occasion de tirer un coup sur la bête enragée, sans attendre son compagnon, fut assez heureux pour y parvenir, et ce second coup de feu eut pour effet de sauver Jackson. La bande de Byrum, attirée par les détonations, accourut alors, et par des décharges multipliées tua enfin la cause de tout le mal.

"C'est un ours gris de la grande espèce, et tout à fait inconnu dans ces contrées. Comment et quand il y est venu, c'est ce que personne ne saurait dire, à moins qu'il ne se soit échappé de quelque ménagerie. Wilson habitait Rye depuis longtemps et s'y était fait estimer. Il laisse une femme et deux enfants pour pleurer sa perte. Les habitants de Portchester ont promptement souscrit une somme importante pour venir en aide à cette pauvre famille."

C'est très bien sans doute; mais — l'histoire est vraie dans ses détails, — il eût été mieux encore de ne pas abuser de l'ignorance de deux pauvres nègres, en les laissant s'exposer à affronter sans autres armes que des bâtons, l'animal le plus terrible que l'on connaisse dans l'Amérique du Nord. Et ce M. Clark, ayant acquis dans l'Ouest l'expérience de ces expéditions, aurait montré beaucoup plus de bon sens en laissant chez eux les deux compagnons qu'il emmenait avec lui. — *Courrier des États-Unis*.

—Les *Trappeurs de la Baie d'Hudson*, par H. Emile Chevalier, formant une jolie brochure de 168 pages, in-8vo, sont en vente chez tous les libraires. — Prix, \$1.

PAR LE TELEGRAPHE.

Parlement Provincial.

CONSEIL LEGISLATIF.

SEANCE DU 16 FÉVRIER.

L'hon. M. MORRIS présente le rapport du comité auquel a été référé le bill pour un acte afin d'assurer aux femmes mariées certains droits.—Adopté.

Deuxième lecture du bill de l'hon. PATTON pour permettre que, dans les causes civiles, les verdicts soient rendus même si le jury n'est pas unanime.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

SEANCE DU 16 FÉVRIER.

Plusieurs pétitions sont présentées, entr'autres une pétition de la chambre d'agriculture du Bas-Canada, demandant à changer son acte d'incorporation.

M. le major CAMPBELL introduit un bill pour que les émoluments des députés soient réduits à \$4 par jour.

M. GOWAN, un bill pour amender l'acte d'indépendance du parlement, enlevant aux ministres, le pouvoir de changer d'offices sans se faire réélire.

Le secrétaire provincial soumet le rapport du commissaire des terres de la couronne pour 1858.

ARRIVEE DE L'AMERICA.

HALIFAX, 15 février.

Le vapeur *America* est arrivé, hier soir, ici.

Le *City of Manchester*, l'*Alps* et le *Lebanon* étaient arrivés à Liverpool.

Le correspondant de Paris du *Herald*, écrivant le 27 janvier, dit qu'on est généralement d'opinion, à Paris, que les affaires européennes touchent à une crise plus forte que celles qui ont eu lieu depuis les guerres du premier empire.

En France l'idée de la guerre prend chaque jour plus de consistance. Il règne une grande agitation en Autriche, en Pologne et en Hongrie. 80,000 hommes de troupes ont été concentrés sur les frontières de la Galicie.

On dit que l'Angleterre fait des efforts pour conserver la paix, et que de son attitude dépend la question de paix ou de guerre.

La princesse Frédérique Guillaume de Prusse a mis au monde un fils.

En Angleterre, on attend avec une vive impatience l'ouverture du parlement. Le public compte sur des explications qui mettront fin à l'incertitude générale.

On dit que le gouvernement anglais a commandé un approvisionnement de canons de soixante-huit qui devront être livrés aussitôt que possible.

Un contrat important pour la poudre à canon a aussi été terminé.

Une certaine quantité de billets contrefaits, pour un gros montant, a été mise en circulation à Londres. Ils sont faits

comme s'ils étaient tirés par la branche des Barbades de la banque Coloniale de Paris, établie à Londres. On suppose qu'ils ont été fabriqués à New-York, d'où, après avoir passé par de bonnes mains, ils ont été remis à Londres à plusieurs maisons respectables pour être touchés. Le montant de ceux présentés à la banque Coloniale est de \$2,000. Le tout s'élève à \$15,000 au moins.

AUTRES DÉPÊCHES.

On dit que l'Autriche et la Russie paraissent en meilleurs termes, et que l'empereur François-Joseph a reçu de l'empereur Alexandre une lettre qu'il considère comme très satisfaisante. On suppose aussi que les prétentions de Napoléon à jouer le rôle d'arbitre européen commenceront à être regardées comme un peu dangereuses.

La santé du roi de Naples s'améliore. L'*Englishman* de Calcutta se plaint de ce que la tactique de Lord Clyde n'est qu'une série de marches et de contre-marches, et il conclut que le but du gouvernement n'est pas de réduire les rebelles, mais de les forcer à accepter une amnistie.

Nena-Sahib s'est, dit-on, arrêté à Bethoor, pour exhumer son trésor qu'il y avait enfoui.

ARRIVEE DE L'INDIAN.

PORTLAND, 15 février.

L'*Indian* est arrivé à 1 heure environ. Il a un cargaison de 1400 tonnes, 37 passagers de cabine et 30 d'entrepont.

Son retard a été occasionné par une succession de tempêtes.

PRIX DES MARCHES DE MONTRÉAL.

Corrigés par les Clercs du Marché.

12 FÉVRIER 1859.

Farine, par quintal..... 20 02 00
Farine d'avoine do..... 17 08 00
Blé d'hiver do..... 0 00 00

GRAIN.

Blé, par minot..... 0 00 00
Oige do..... 4 3 46
Pois do..... 4 3 46
Avoine do..... 2 6 36
Sarrasin do..... 3 9 40
Blé d'hiver do..... 4 6 00
Ségale do..... 0 00 00
Lin do..... 7 0 78
Fèves do..... 10 0 16

VEGETAUX.

Fèves Américaines par minot..... 0 00 00
Fèves Canadiennes do..... 7 6 80
Patates par poche..... 3 9 40
Navets do..... 3 0 36
Oignons par tresse..... 0 3 04

PRODUITS DE LAITIÈRE.

Beurre frais par livre..... 1 3 16
Beurre salé do..... 0 11 10
Fromage do..... 0 00 00

VOLAILLES ET GIBIER.

Dindes vieux, par couple..... 6 0 10
Dindes jeunes do..... 0 0 00
Oies do..... 6 10 00
Canards do..... 3 0 40
Do sauvages do..... 0 00 00
Volailles de la ferme do..... 1 2 36
Poulets do..... 1 2 36
Perdrix do..... 2 9 30
Lièvres do..... 1 0 13

VIANDES.

Bœuf par livre..... 0 4 09
Lard do..... 0 5 04
Mouton par quartier..... 5 0 80
Agneau do..... 2 6 40
Veau do..... 2 6 50
Bœuf par 100 livres..... 22 60 40
Lard frais do..... 33 9 38
Saindoux..... 0 9 09

SUCRE ET MIEL.

Sucre d'étable par livre..... 0 41 05
Miel do..... 0 00 00

DIVERS.

Lard, par livre..... 0 51 06
Grais français, par douzaine..... 1 0 16
Pluie, par livre..... 0 4 00
Morue fraîche par livre..... 0 3 00
Hommes, par quart..... 15 0 20
Oranges, par boîte..... 30 0 35

LECTURE PUBLIQUE.

L'Institut-Canadien-Français.

Le Rév. M. Granet fera, le 17 février courant, dans la Salle de l'Institut, une lecture sur le sujet "L'Indépendance de la Race". Admission gratuite. Portes ouvertes à 7 heures.

MED. MARCHAND.

S. C. L. C. F.

LA VENTE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES DE CETTE BANQUE sont notifiés, par les présentes, qu'un dividende semi-annuel de quatre pour cent (4%) a été déclaré sur le capital payé, et sera payable au bureau de ladite Banque, le LUNDI, le 7 de MARS prochain et les jours suivants.

Le livre de transport sera fermé depuis le 22 courant jusqu'au dit jour 7 Mars prochain.

(Par ordre.)

B. H. LEMOINE, Caissier.

Grande rue St-Jacques, 16 février 1859.

A VENDRE OU A LOUER.

4 MAISONS EN BRIQUE A TROIS ETAGES avec MAGASIN, sises dans la rue CLAUDE, près le marché Bonsecours.

LOUER.

UNE MAISON en pierres de tailles (neuve) à deux étages, rue Dorchester, près la rue St-Denis.

DEUX MAISONS en pierres de tailles, à deux étages, (première classe), rue Dorchester.

—Aussi—

DEUX superbes TERRES au Saulx-aux-Récollets.

SIX LOUX à bâtir, de première classe, sur la rue Sherbrooke, près le marché Bonsecours.

Prix et termes faciles. S'adresser à J. E. GUILBAULT.

Jardin Zoologique, 15 février 1859.

AVIS SPECIAUX.

MÈRES! MÈRES! MÈRES!

Ne négligez pas à vous procurer le délicieux Sirop de Mme Winslow pour la dentition des enfants. Si l'on est égal sur la terre. Il facilite beaucoup les progrès de la dentition en amoissant les gencives, éliminant ainsi l'inflammation, il modère la douleur, et régule infiniment les intestins. Que les mères soient convaincues qu'il leur donnera du repos et du soulagement, et en même temps à leurs enfants. Parfaitement certain dans tous les cas.

Cette précieuse préparation est la prescription d'une des plus expérimentées et des plus habiles pour les femmes-médecines de la Nouvelle-Angleterre, et qui n'a jamais failli dans les millions de cas dans lesquels il en a été fait usage.

Si l'on veut que l'enfant soit le meilleur remède dans le monde, pour tous les cas de Dysenterie et Diarrhée chez les enfants, qu'elle soit causée par la dentition ou autrement, elle peut être évaluée en piastres et cents, elle vaut son pesant d'or.

Des milliers de bouteilles sont vendues annuellement aux États-Unis. C'est un ancien remède qui a toujours donné satisfaction.

—Seulement TIENTE SOUS la Bouteille.

Point de vente véritable dans la Nouvelle-Angleterre, et PERKINS, New-York, soit sur la dernière enveloppe.

En vente chez tous les Droguistes du monde. 3 août



Corporation de Montréal.

Résultat des Nominations du Maire de la Cité et des Conseillers dans les différents Quartiers.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, EN conformité aux dispositions de l'acte 18 Vict., chap. 123, que la nomination de Candidats pour la charge de Maire de cette Cité, et de Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle, a eu lieu, ce jour, SAMEDI, le 12e jour de Février courant, aux temps et lieux, et devant les Membres du Conseil de cette Cité, mentionnés dans les avis préalablement donnés des dites nominations.

MAIRE.

COMTE SÉRAPHIN CHARRIER et CHARLES SÉRAPHIN RODIER, écuyers, ayant tous deux été nommés Candidats pour la charge de Maire, un Poll a été accordé.

CONSEILLERS.

QUARTIER EST.—François Leclaire et J. H. Daley, écuyers, ayant tous deux nommés Candidats pour le Quartier Est, il a été accordé un Poll.

QUARTIER CENTRE.—Daniel Gorré, écuyer, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé d'office élu Conseiller pour le Quartier Centre.

QUARTIER OUEST.—Henry Lyman, écuyer, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé d'office élu Conseiller pour le Quartier Ouest.

QUARTIER STE-ANNE.—Alexander Mc-Cambridge et L. W. Weaver, écuyers, ayant tous deux nommés Candidats dans le Quartier Ste-Anne, il a été accordé un Poll.

QUARTIER ST-ANTOINE.—Henry Bulmer, écuyer, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé d'office élu Conseiller pour le Quartier St-Antoine.

QUARTIER ST-LAURENT.—William Brislott, écuyer, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé d'office élu Conseiller pour le Quartier St-Laurent.

QUARTIER ST-LOUIS.—Jean Bte. Homier, R. Bellemare et F. Cassidy, écuyers, ayant tous trois nommés Candidats dans le Quartier St-Louis, un Poll a été accordé.

QUARTIER ST-JACQUES.—Joseph Simard, François Contant et John Greaves, ayant tous trois nommés Candidats dans le Quartier St-Jacques, un Poll a été accordé.

QUARTIER STE-MARIE.—Joseph Dianiell, Austin Adams, et John Greaves, écuyers, ayant tous trois nommés Candidats dans le Quartier Ste-Marie, un Poll a été accordé.

L'Élection dans les divers Quartiers où il y a contestation, aura lieu dans l'HOTEL-DE-VILLE, le 22 jour de Mars prochain, inclusivement, en la manière prescrite par la loi.

TOUTES PERSONNES dont les noms sont sur la liste des Votants pour aucun desdits Quartiers, pourront obtenir des CERTIFICATS de QUALIFICATION pour voter à la dite Élection, en s'adressant PERSONNELLEMENT au Bureau du Soudage, à l'Hôtel-de-Ville, entre DIX heures du matin et QUATRE heures du soir, de mardi, le 22 jour de Mars, LUNDI, le 23e jour de Février courant, ces deux jours inclus, et toutes les personnes pouvant voter à la dite Élection en venant ou en faisant écrire sur la page indécrite de la liste des Votants, le nom de la personne et le surnom en entier de celui des Candidats sur lequel elles veulent voter comme Maire ou Conseiller, et en déposant la dite Certificat ainsi rempli, dans la Boîte du Quartier dans lequel elles ont droit de voter, dans le Bureau du Soudage, en tout temps, entre les heures susdites, depuis MARDI le VINGT-JOUR jusqu'à LUNDI le VINGT-DEUXIÈME JOUR de FÉVRIER courant, ces deux jours inclus.

Dans tous les cas où les personnes ne savent pas écrire, la Loi exige que les Blancs, dans les Certificats, soient remplis en présence de deux témoins qui signeront.

J. P. SEXTON, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité.

Montréal, 12 février 1859.

LECTURE PUBLIQUE.

L'Institut-Canadien-Français.

Le Rév. M. Granet fera, le 17 février courant, dans la Salle de l'Institut, une lecture sur le sujet "L'Indépendance de la Race". Admission gratuite. Portes ouvertes à 7 heures.

MED. MARCHAND.

S. C. L. C. F.

LA VENTE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES DE CETTE BANQUE sont notifiés, par les présentes, qu'un dividende semi-annuel de quatre pour cent (4%) a été déclaré sur le capital payé, et sera payable au bureau de ladite Banque, le LUNDI, le 7 de MARS prochain et les jours suivants.

Le livre de transport sera fermé depuis le 22 courant jusqu'au dit jour 7 Mars prochain.

(Par ordre.)

B. H. LEMOINE, Caissier.

Grande rue St-Jacques, 16 février 1859.

A VENDRE OU A LOUER.

4 MAISONS EN BRIQUE A TROIS ETAGES avec MAGASIN, sises dans la rue CLAUDE, près le marché Bonsecours.

LOUER.

UNE MAISON en pierres de tailles (neuve) à deux étages, rue Dorchester, près la rue St-Denis.

DEUX MAISONS en pierres de tailles, à deux étages, (première classe), rue Dorchester.

—Aussi—

DEUX superbes TERRES au Saulx-aux-Récollets.

SIX LOUX à bâtir, de première classe, sur la rue Sherbrooke, près le marché Bonsecours.

Prix et termes faciles. S'adresser à J. E. GUILBAULT.

Jardin Zoologique, 15 février 1859.

AVIS SPECIAUX.

MÈRES! MÈRES! MÈRES!

Ne négligez pas à vous procurer le délicieux Sirop de Mme Winslow pour la dentition des enfants. Si l'on est égal sur la terre. Il facilite beaucoup les progrès de la dentition en amoissant les gencives, éliminant ainsi l'inflammation, il modère la douleur, et régule infiniment les intestins. Que les mères soient convaincues qu'il leur donnera du repos et du soulagement, et en même temps à leurs enfants. Parfaitement certain dans tous les cas.

Cette précieuse préparation est la prescription d'une des plus expérimentées et des plus habiles pour les femmes-médecines de la Nouvelle-Angleterre, et qui n'a jamais failli dans les millions de cas dans lesquels il en a été fait usage.

Si l'on veut que l'enfant soit le meilleur remède dans le monde, pour tous les cas de Dysenterie et Diarrhée chez les enfants, qu'elle soit causée par la dentition ou autrement, elle peut être évaluée en piastres et cents, elle vaut son pesant d'or.

Des milliers de bouteilles sont vendues annuellement aux États-Unis. C'est un ancien remède qui a toujours donné satisfaction.

—Seulement TIENTE SOUS la Bouteille.

Point de vente véritable dans la Nouvelle-Angleterre, et PERKINS, New-York, soit sur la dernière enveloppe.

En vente chez tous les Droguistes du monde. 3 août

AVIS SPECIAUX

ATELIERS DIVERS

ATELIERS DE CARROSSERIE DE MONTREAL.
288, Rue St-Catherine,
Près de la Grande rue du Faubourg St-Laurent
PAR
T. ST-CHARLES,
Toutes sortes de
VOITURES D'ETE ET D'HIVER.
Fabriquées sur
Commandes à l'établissement ci-dessus.

PAR RAPPORT A LA BEAU-
té des ouvrages, modicité des
prix et la ponctualité, le fabricant
assure qu'il aura toute satisfac-
tion. Il attire particulièrement l'attention sur
les **MAGNIFIQUES VOITURES D'ETE** pour
un récent fait pour des personnes de cette
ville, auxquelles on peut s'adresser.
Les réparations seront promptement exé-
cutées. Tous les articles garantis. On demande
respectueusement des commandes.
Montreal, 12 Octobre 1858. c-110

MAISON FRANCAISE.

136, Rue St. Paul.

FAUCHE & JACOT,

HORLOGERS, BIJOUTIERS,

Etc., Etc., Etc.

ONT l'honneur d'annoncer au Public qu'ils

Ouvriront, le 1er Mai, leur

ATELIER D'HORLOGERIE

où ils se proposent de faire des Elèves d'après le

Système Européen, et ils invitent les parents

qui désirent placer leurs fils de faire application

sans délai.
On trouvera toujours un bon assortiment de**MONTRES D'OR ET D'ARGENT, BIJOUTIERS**

Français et Américains.

Une grande variété d'**HORLOGES en GROS**

et en détail.

FOURNITURES pour HORLOGERIE, OUTILS,

Etc.

REPARATIONS en tous genres à des PrixModérés.
24 avril. an-41**Magasin de Pâtisserie**

EN GROS ET EN DETAIL,

DE

J. M. ANTHONY,

33, Grande rue St. Jacques.

LE SUSSIGNÉ est prêt à recevoir tous Ordres

pour Pains de Noël, Bûches de Noël, et

tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

pains de Noël, et tous autres pains de Noël,

et tous autres pains de Noël, et tous autres

ATELIERS DIVERS

LITHOGRAPHIE.
LE SUSSIGNÉ A L'HONNEUR D'INFORMER
le Public qu'il a commencé des affaires
dans la partie désignée ci-dessus, et qu'ayant
travaillé dans la plupart des principales Maisons
d'Angleterre, il possède une connaissance intime de
la Lithographie, dans toutes ses branches. Il se
chargera de toutes les commandes que l'on vou-
dra bien lui confier, et les exécutera avec goût et
diligence, et dans un style inconnu dans ce pays,
et de façon à satisfaire les Négociants et le Pu-
blic, qui n'ont pas jusqu'ici pu des avantages de
l'impression lithographique, réunissant la beauté
de la gravure à un bon marché, presque égal à
celui des presses à caractère.
Cartes, Plans, Titres de Particules, Diplômes,
Billets de Consignation, d'Embarquement,
Factures, Cartes d'Adresses, d'Hôtel, de Chemins
de Fer, etc., etc., seront exécutés rapidement, et
en évitant les frais considérables nécessités par
les annonces.
On peut donc maintenant se procurer ces objets
sans encombre les grosses dépenses auxquelles obli-
ge le travail fait à l'étranger, et sans perte de
temps, en s'adressant à
W. A. LITTLE,
255, Rue Notre-Dame,
Montreal.

10 août. an-42

PAS DE CREDIT.

an-43

BARATES**Barates!! Barates!!****PAR J. THES.**LE SUSSIGNÉ manufacture maintenant les célè-
bres **BARATES** patentes par M. D.
Goussier, de cette ville, pour lesquelles il a reçu
des Lettres Patentes, mais 1858. Ces **BARATES**
sont aussi bon marché qu'aucune machine en
usage, sont très durables, et sont garanties fa-
cilement de l'usage en moins de dix minutes. Aucune
personne n'ayant du besoin de passer d'une de
ces **BARATES**, vu qu'elles sont de beau-
coup plus avantageuses qu'aucune de celles qui
ont été en usage jusqu'à présent.
On peut en voir et acheter au Magasin en
Gros Agricole, Marché St. Anne, au No. 223,
Rue St. Joseph; M. Walker, 264, Rue St. Paul;
Gos. Hagar, 302, Rue St. Paul; et chez tous les
principaux Marchands de la Ville.
JOSEPH THES.
29 avril. an-43**NOUVELLE****MAISON BONNETERIE**

No. 151, Rue Notre-Dame,

Côté de la Côte St-Lambert.

L'ETABLISSEMENT CI-DESSUS S'ERA

OUVERT AUJOURD'HUI avec un

FONDS COMPLETEMENT NOUVEAU

d'Articles d'Hiver pour Messieurs: GANTS,

COLIERS, CRAVATES, Etc., Etc.

On prie le Public de venir examiner les **NOU-****VELLES MARCHANDISES** avant de faire leurs
achats, car on vendra QU'AU COMPTANT.

151, RUE NOTRE-DAME,

Côté de la Côte St-Lambert.

29 avril. an-43

LA RUCHE LITTÉRAIRE

Abonnement: \$2 par An, payable d'avance.

LA RUCHE LITTÉRAIRE RÉPARAITRA

le 1er Janvier 1859, si les Listes de subscrip-
tion déposées chez les Libraires du Canada sont
remplies.
On trouve des Prospectus et les affaires d'adminis-
tration, s'adresser à
G. H. CHERRIER,
Montreal.
9 oct. an-43**LE BUREAU**

POUR LES

JOURNAUX ET REVUES PÉRIODIQUES

DE MONTREAL

ET

AGENCE DE PUBLICATION

NO. 22,

GRANDE RUE ST. JACQUES.

150

EAU DE PLANTAGENET.POUR LA COMMODITÉ des pratiques de l'exté-
rieur, le GIEUX qui leurs adresses n'ont pas
de dépôt central, Place d'Armes, une pro-
vision sera tenue par M. J. D. HENDERSON, au
Magasin du coin, Bâtisse Bonaventure. Et le
mois prochain on distribuera aussi une grande
quantité d'Est, de quoi avoir convenable sera
donné.
W. G. SLACK, Agent,
No. 4, Place d'Armes.
22 juin. an-43**EAU NAPOLEON.**

No. 126, Rue Craig, No. 126,

MONTREAL.

M. COME JOLIVEAU, de Rigaud, m'a en-
voyé un échantillon d'eau Minérale,
qui du vin d'une source locale, se trouve dans
la Concession de Hawkesbury. Cette Eau,
qui est à la fois alcaline et saline, ressemble
à celle des Sources de Caldonia et d'Ardenne, mais
elle est plus alcaline. L'analyse a démontré les
suivants pour une livre d'eau (7000 grains):
Chlorure de Sodium (sel commun) . . . 289 grains
Sulfate de Sodium . . . 581
Carbonate de Sodium . . . 8,400
Carbonate de Chaux . . . 3,342
Carbonate de Magnésie . . . 441
L'eau de cette Source contient encore de
petites quantités de Silice, Acide Boracique, Bromure
et Iodine.
T. STERRY HUNT,
Montreal, 7 juillet 1858.Le Certificat suivant est en sa faveur:
"Je certifie que le présent échantillon d'eau
Minérale, qui a été analysé par moi, est d'une
nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

Rigaud, 10 novembre 1857.

Je soussigné, certifie que les Eaux du Prince-
Imperial, dont l'analyse a été faite par moi, sont
d'une nature pure et recommandable à beaucoup
de personnes. L'eau Minérale de Rigaud, qui est
dans chaque cas, est très salutaire des res-
ultats. Je la considère comme un remède excellent
pour beaucoup de maladies chroniques, indisposi-
tion aux dyspepsies et bienfaites pour tout
le monde dans les climats de l'Est."
(Signé) M. P. LUDU, M.D.

EPICEIERS.

A VENDRE.
HARENGS du LABRADOR
MORUE VERTE en QUARTS
SEL en SACS
MELASSE et SIROP
HUILE de MORUE et de LOUP-MARIN
SAVON de LIVERPOOL et de MONTREAL
THES VERTS et NOIRS
RIZ de PATINA et d'ARACAN
CAFE VERT et GRILLE
EPICES ENTIERES et MOULUES
PAPIER A ENVELOPPE
PILES de MONTREAL et d'ARACAN
VITRES d'ARACAN
VINAIGRE de VIN BLANC et de MONTREAL
VIN de PORT et de MALVOISIE
LIQUEURS de BORDEAUX
MARINADES d'ARACAN
L. E. MORIN,
17, Rue des Commissaires,
Vis-à-vis du Marché Ste-Anne.
121

9 nov.

EDWD. GEE & CIE.

GROS ET DETAIL,

THE ET CAFE, CACAO,

Fabrique de Chocolat.

ON FOURNIT LES FAMILLES, LES HO-

tels, les Maisons de Pension de Thé et Café

véritables.
Il est peu de mois dont on se serve d'une façonplus fallacieuse que du mot **chocolat**.
Dans presque toutes les branches de Commer-
ce, il y a des Marchands qui vendent des articles
faux et réalisent des profits énormes. C'est un
mauvais exemple, car en livrant ces articles comme
bons, ils nuisent à la réputation des véritables
Marchands. C'est pourquoi nous nous proposons
de faire connaître au public les véritables
Marchands de la Ville.
Nous ne croyons pas que la fin du monde ar-
rive, mais nous croyons qu'il est juste, en vue de
la grande abondance d'argent,
D'OFFRIR notre STOCK entier
de tous les articles de la Ville.
Et de
TOUS LES HOMMES
De la
VILLE ET DE LA CAMPAGNE.
Donc, chaque personne qui a une piastre,
l'appointe pour le Pêcheur pour les Marchands.
Que le Mécanicien, le Laboureur, le Banquier
et le Courtier, l'appointe pour le Pêcheur pour
un Bûcher pour des Marchands que toute famille
doit avoir.
Nous promettons des
BARGAINS en SOIERIES
BARGAINS en CHALES
BARGAINS en FLANELLES
BARGAINS en DELAINES
BARGAINS en INDIENNES
BARGAINS en MERINOS
BARGAINS en BRODERIES
BARGAINS en DENTELLES
BARGAINS en BONS MANTREAUX CHAUDS
BARGAINS en TOUT
QUI EST NECESSAIRE
BARGAINS en TOUT
QUI EST BEAU ET BON
BARGAINS en HAUT
BARGAINS en BAS
BARGAINS PARTOUT LA MAISON
Il vaut mieux échanger votre argent courant
pour des Marchandises qui vous sont nécessaires,
que de le vendre à un gros escompte.
Il faut que les Marchandises soient vendues
à l'argent courant, et non à crédit, et si personne
ne veut échanger pour de l'argent, nous n'échan-
gerons pas pour des MARCHANDISES SECHES.
Donc, nous disons encore, apportez votre ar-
gent et achetez par gros, par quantité, et ap-
portez-le et échangez-le au Comptoir de la
MAISON CANADIENNE,
Pavillon Tricolore,
136, RUE NOTRE-DAME, 136,
MONTREAL.
DOYON, TURGEON ET MONAT.
P.S.—Nous attirons l'attention du Public sur
ce qui suit:
Que toutes les Marchandises sont marquées
en chiffres et point de second prix.
4 déc. an-43**CHOCOLAT.**

10 et 12 et 14 et 16 et 18 et 20 et 22 et 24 et 26 et 28 et 30 et 32 et 34 et 36 et 38 et 40 et 42 et 44 et 46 et 48 et 50 et 52 et 54 et 56 et 58 et 60 et 62 et 64 et 66 et 68 et 70 et 72 et 74 et 76 et 78 et 80 et 82 et 84 et 86 et 88 et 90 et 92 et 94 et 96 et 98 et 100 et 102 et 104 et 106 et 108 et 110 et 112 et 114 et 116 et 118 et 120 et 122 et 124 et 126 et 128 et 130 et 132 et 134 et 136 et 138 et 140 et 142 et 144 et 146 et 148 et 150 et 152 et 154 et 156 et 158 et 160 et 162 et 164 et 166 et 168 et 170 et 172 et 174 et 176 et 178 et 180 et 182 et 184 et 186 et 188 et 190 et 192 et 194 et 196 et 198 et 200 et 202 et 204 et 206 et 208 et 210 et 212 et 214 et 216 et 218 et 220 et 222 et 224 et 226 et 228 et 230 et 232 et 234 et 236 et 238 et 240 et 242 et 244 et 246 et 248 et 250 et 252 et 254 et 256 et 258 et 260 et 262 et 264 et 266 et 268 et 270 et 272 et 274 et 276 et 278 et 280 et 282 et 284 et 286 et 288 et 290 et 292 et 294 et